

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

510 du 10 avril 2012

● **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Position FNIC CGT sur l'apprentissage.

P. 3

● **VIE FEDERALE**

- Conclusion Colloque CHSIC des 20 et 21 mars 2012.

P. 4-7

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Reçu syndical pour paiement des cotisations 2011.
- Répartition des pourcentages 2012.
- Liste des syndicats n'ayant rien réglé en 2011.

P. 8

P. 9

P. 10-11

● **SOCIETE**

- De plus en plus de milliardaires, et de pauvres aussi.

P. 12-13

● **POLITIQUE REVENDICATIVE**

- Les agences de notation.

P. 14-16

● **RISQUES INDUSTRIELS**

- Compte-rendu d'audience des 5, 6, 7 et 9 mars 2012 au procès AZF.

P. 17-18

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

♦ Position FNIC CGT sur l'apprentissage.

L'apprentissage a pour objectif l'acquisition d'un diplôme, dans le cadre d'une expérience professionnelle, et la connaissance du monde du travail.



L'apprentissage s'adresse en priorité aux jeunes ayant quitté le système scolaire sans diplôme.

Droit à l'information et à la formation pour l'Apprenti :

►► *Toute discrimination, de quelque nature que ce soit, est interdite lors du recrutement et durant le déroulement de la formation, en centre de formation et en entreprise.*

L'apprenti devra disposer de toutes les informations utiles sur le métier qu'il prépare, ses évolutions sur les conditions d'accueil et de déroulement du stage, sur le déroulement des évaluations.

►► *Le recours à l'alternance ne peut être utilisé par l'entreprise comme moyen de pallier au manque d'effectif, de développer la mobilité ou de mettre en concurrence les salariés. En aucun cas, un apprenti ne peut être affecté à un poste tenu par un salarié permanent. L'entreprise doit « positionner » le jeune dans une SITUATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE nécessaire à l'apprentissage du métier et non dans une SITUATION DE REMPLACEMENT.*

L'apprenti doit recevoir dans le centre de formation, une formation :

- de qualité intégrant tous les aspects de la vie professionnelle.
- adaptée à ses besoins de qualification.
- assurée par des formateurs expérimentés, avec une pédagogie active et un encadrement de qualité.

►► *L'apprentissage doit conduire à un emploi en CDI pour sécuriser son parcours professionnel. Dès la fin de la période d'apprentissage, le jeune professionnel sera embauché par l'entreprise d'accueil.*

L'acquisition d'un diplôme ou d'un titre, reconnu par l'Education nationale, est déterminée par un jury paritaire.

►► *L'âge d'entrée en apprentissage doit être fixé à 16 ans minimum.*

Le centre d'apprentissage doit disposer de tous les équipements et moyens techniques nécessaires à la formation.

►► *La période de formation et d'alternance doit favoriser le développement personnel et professionnel. La rémunération doit être de 80 % du salaire minimum conventionnel correspondant au diplôme préparé.*



♦ Conclusion Colloque CHSIC des 20 et 21 mars 2012.

Chers amis, chers camarades,

Nous voilà arrivés au terme de nos travaux avec, je l'espère, l'envie de les faire connaître largement au plus grand nombre, tellement ils ont été riches dans leurs contenus, et dans leur valeur politique.

Mais avant de conclure ces travaux, je me dois de remercier chaleureusement celles et ceux qui ont éclairé, de leur savoir, les enjeux que représentent les thèmes de ce colloque.

Merci donc aux camarades du Collectif d'Histoire Sociale de la Fédération, à Roberto, à Alain, à Lilian Brissaud de Cidécos, des camarades qui œuvrent régulièrement dans et avec la Fédération à la réussite de nos actions.

J'adresse à Annie, incontournable clé de voûte de nos travaux, bien sûr, mes remerciements chaleureux au nom de toute la Direction Fédérale pour nous avoir consacré du temps, pour avoir mis à disposition son savoir et apporté un éclairage sur l'histoire qui est peu transmise dans les livres d'enseignement. Cet éclairage permettant de bien cerner les responsabilités, de mieux comprendre les dessous des cartes d'individus prêts à tout pour asseoir leur pouvoir.

Et enfin, je transmets les remerciements de la Fédération, pour leur présence à nos travaux, aux Camarades : Jean MAGNIADAS, David CHAURAND, Anne-Marie FORCADE, œuvrant les uns et les autres à maintenir une mémoire collective de classe. Merci à la société « les films de l'an II ».

Beaucoup d'éléments sont ainsi mis à notre disposition et acquis, nous permettant de mieux cerner les enjeux, aujourd'hui, à partir des réalités d'hier et travailler à ce que notre avenir commun soit libéré de ces dictatures qui sont à nos portes.

« Un peuple sans mémoire est un peuple condamné à revivre son passé ».



On connaît tous cette citation, tout comme il nous faut bien admettre qu'au niveau de l'histoire et de son écriture, on s'arrange toujours pour l'adapter aux desseins politiques du moment.
L'histoire est un combat permanent.

Le Pen et ses acolytes ne cessent d'y porter atteintes, investissant financièrement pour réécrire l'histoire au travers de ses formations idéologiques et en tentant d'obtenir gain de cause lorsqu'ils doivent rendre compte de leurs actes devant les tribunaux.

Sarkozy a piétiné la mémoire des résistants en utilisant leur combat et leur sacrifice à des fins politiciennes, alors que son programme et son idéologie sont si proches de ceux du Front National, qu'ils s'en disputent le fonds de commerce.

L'église elle-même, avec le Pape, revient officiellement sur l'histoire en réhabilitant des archevêques reconnus complices d'Hitler !

Guéant, bras droit de Sarkozy, quant à lui, assène des propos dignes de l'ère coloniale et distille son poison dont l'objectif est de semer les graines de la division et d'opposition d'une population qui souffre de politiques d'exclusion, de pauvreté et de chômage.

L'ensemble de ces éléments montre combien l'histoire reste une bataille idéologique au quotidien et que les combats gagnés hier sont sans cesse menacés au cœur d'une lutte de classe acharnée, dans laquelle germent soit des progrès, soit des reculs en fonction de rapports de forces.

Le monde est devenu un immense chantier sur lequel le capitalisme domine et impose son idéologie, son système hégémonique avec ses règles qui impactent tous les aspects de la vie, de l'avenir et des droits des peuples.

Aujourd'hui, ce n'est plus la « guerre froide », c'est la guerre dans toute son horreur qui est organisée, décidée pour frapper partout où les intérêts l'exigent.

La France qui refuse de reconnaître ses crimes sous l'ère coloniale, notamment envers l'Algérie, continue à tirer les ficelles dans la plupart des pays d'Afrique, tirant profit de leurs richesses naturelles, entretenant les divisions tribales pour museler le peuple tout en se donnant les moyens de « retourner le pouvoir en place » si celui-ci lui échappe.



C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a changé de président avec l'intervention, à peine masquée, de l'armée française. Laurent Gbagbo ayant eu le toupet de ne pas vouloir reconduire les juteux contrats avec les compagnies françaises, Sarkozy a installé un nouveau président, Alassane Ouattara, avec qui les affaires reprennent. Il en est de même de l'intervention en Libye avec la mise à mort de Kadhafi, permettant ainsi à Total de s'accaparer 35 % du pétrole libyen aujourd'hui.

L'or noir est teinté du sang du peuple libyen et de bien d'autres, en lutte contre un autre système capitaliste qui a déjà commencé son œuvre de destruction du peu d'espace de libertés qui existait pour mieux étouffer toute velléité d'en ouvrir d'autres.

Pour asseoir leur pouvoir hier, Hitler, Pétain, Franco, Mussolini, Salazar, avec le soutien de

nombreuses familles et industriels richissimes, ont semé le poison du racisme contre les communistes, les juifs et les syndicalistes. Le but étant de protéger les intérêts de classe d'une petite caste, menacée par la montée idéologique d'un autre système économique et social : le socialisme.

Le capitalisme d'aujourd'hui n'innove pas, il évolue vers la droite extrême. Ce n'est plus le juif mais l'arabe qui serait la cause de l'insécurité, du chômage et des déficits de l'assurance maladie, etc.

Ne pensons pas que ce n'est qu'en France que ce poison est distillé. Cette idéologie est internationale et mondiale. L'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Angleterre, partout en Europe les droites extrêmes œuvrent pour manipuler les consciences. Leur terreau, ce sont les 25 millions de chômeurs recensés en Europe. Le travail de ces hommes de main étant d'empêcher, les forces progressistes et syndicales, de rassembler ces forces pour exiger des choix économiques qui mettront à mal les privilèges des castes nationales.

Voyez ce qui se passe aujourd'hui en Hongrie. Vous le voyez aux informations, à la télé ? Non, il n'y aurait rien à voir là-bas. On ne dit rien sur ce pays européen qui, telle l'Italie en 1922, suivie par l'Allemagne, etc... vient d'installer l'extrême droite au pouvoir aux dernières élections en la personne de Viktor Orban, le « Le Pen Hongrois ».

La première loi votée dans ce pays est : le changement de la constitution en supprimant la « République » de la constitution, en affirmant que les droits des citoyens seraient fonction de leur nationalité et de leur religion, etc.

En clair, une législation contraire même au « droit » européen, des lois totalement injustes qui devraient être dénoncées avec force et vigueur dans tous les pays. Et pourtant, c'est le silence, un silence qui en dit long.

Il y a quelques semaines, Marine Le Pen rejoignait ses pairs européens à un bal dans un lieu symbolique, celui d'Hitler lorsqu'il fêtait ses avancées à Vienne en Autriche.

Une droite extrémiste se développe dans toute l'Europe !



Hier, c'était les « croix de feu », la « Cagoule » et d'autres mouvements qui agissaient au sein du patronat. Annie a démontré comment ils finançaient Mussolini, Franco, etc....

Aujourd'hui, on aurait beaucoup à apprendre sur qui finance ces partis d'extrême droite sinon des groupes financiers qui sécurisent leurs intérêts face à un risque d'explosion sociale que personne ne peut ni mesurer, ni maîtriser dans le temps. Ils craignent cette explosion sociale et nul doute que si le syndicalisme européen (CES) était sur des positions idéologiques de classe, il y a déjà quelques années qu'il aurait travaillé à rassembler dans l'action les peuples d'Europe et à agir au lieu de se contenter de compter les coups portés contre les salariés dans chaque pays, comme il l'a fait pour les retraites.

L'Europe capitaliste a franchi une étape grave ces derniers temps. **Les crises, dites financières, sont destinées à serrer la ceinture des peuples pour permettre la progression régulière de ce qu'ils considèrent comme leur dû, la rente de leur capital, mais pas seulement.**

La Grèce est un laboratoire européen qui leur permettrait d'ancrer et verrouiller une hégémonie de politique financière échappant à tout processus démocratique. Les Etats élus devaient se plier à des exigences décidées par des individus non élus.

La Grèce est pillée de ses structures nationales, de son patrimoine. Elle est maintenue telle une personne pendue par le cou, debout sur le bout des orteils afin de pouvoir respirer.

Une image violente certes, mais en phase avec la violence infligée à cette population où les prix à la consommation s'envolent avec le chômage et pour ceux qui gardent leur travail, une amputation de leur pouvoir d'achat pour vivre avec 30 % de salaire en moins chaque mois.

Thomas Jefferson, troisième Président des Etats-Unis de 1801 à 1809 déclarait : **« Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés, que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple permet un jour que les banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions, qui fleuriront autour des banques, priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis ».**

La situation vécue par les peuples souffre bien de ce cancer, de ce sida qu'est le capitalisme.

En 25 ans, le monde est passé de 400 milliardaires à 1237. Cela montre bien où se situe la seule et la vraie crise. Celle qui consiste à gaver financièrement une infime minorité au détriment de l'ensemble des peuples du monde.

Mario Draghi, nouveau président, désigné par la Banque Centrale Européenne, vient de déclarer : **« le modèle social européen est mort »** (comme s'il avait existé !). Mais ce grand argentier de la finance européenne poursuit en déclarant solennellement aux responsables politiques soumis aux pressions de leurs peuples : **« inutile de chercher une quelconque échappatoire à l'austérité, tout relâchement déclenchera aussitôt les foudres des marchés financiers ».**

Que de mépris envers les peuples ! Que de mépris envers la démocratie !

Mais en même temps, quelle peur ont ces patrons de la finance lorsque les peuples s'unissent et agissent ? Quelle peur ils ont lorsque certaines politiques orientent leurs actions vers la démocratie, la réappropriation des secteurs financiers dans le secteur public, en servant les intérêts collectifs ?

Bref, quelle peur ils ont, lorsqu'ils entendent parler de « nationalisations » ?

Il y a quelques années, la France, pays des Droits de l'Homme (est-ce toujours vrai ou faut-il les reconquérir ?), représentait le phare du droit social et de la démocratie, le phare de la résistance ouvrière qui servait d'exemple bien au-delà de nos frontières !

Ce qui se passe aujourd'hui avec une dictature sans précédent qui se fait jour à l'échelle européenne, nous impose de regarder aussi au-delà des enseignements sur comment faire, comment peser à partir des expériences de luttes d'autres peuples confrontés à des défis similaires ? **Un rapport de forces incontournable à organiser, rapport de forces idéologique en premier lieu.**

Sans confondre les expériences vécues avec un quelconque modèle à suivre, un certain nombre d'événements politiques et sociaux intervenus en Amérique Latine notamment, montrent que lorsque les peuples et l'ensemble des acteurs de la vie sociale et politique mettent en commun leurs forces, ils peuvent changer leur vie, trouver et construire des perspectives pour leur avenir commun. Ces exemples en Amérique latine (Venezuela, Bolivie) ne sont pas un modèle, mais un exemple de rapports de forces à un moment donné.

Il semble évident aujourd'hui, comme hier en France, que l'action syndicale ne peut s'inscrire en dehors des décisions politiques, même drapées du sceau d'une certaine neutralité qui, en réalité, sert uniquement le pouvoir en place.

Permettons-nous en cet instant d'attribuer un petit point positif à l'ère « Sarkozy » de ces 5 dernières années, **celui d'avoir réussi à rassembler de nombreuses forces syndicales, associatives et politiques contre sa politique, balayant ainsi les « barrières » érigées, ici ou là, pendant un temps, pour cloisonner d'une part l'action syndicale, de l'autre l'action politique.**

Ce que subissent les Etats Européens, avec une poussée violente des institutions financières à exiger leur rente, à asservir les économies des pays, à s'accaparer les richesses nationales, c'est ce qu'a vécu aussi le peuple argentin entre 1998 et 2002 : 4 années de difficiles gestations, de luttes, conduisant à rompre ses liens avec le FMI et les institutions financières internationales, et à renégocier en supprimant plus de 50 % de sa dette sous la poussée d'actions successives et puissantes de la population et de l'ensemble des organisations progressistes.

Une action jalonnée, qui a duré plus de 4 ans, celle des 19 et 20 décembre 2001 avec 28 morts, suivie de nombreuses manifestations, de

grèves générales, de la fuite de nombreux investisseurs et industriels abandonnant les entreprises, et une réappropriation de PME par les salariés argentins eux-mêmes. **Bref, une résistance qui a mis en échec l'objectif du capitalisme en imposant une dynamique nouvelle. L'Argentine étant aujourd'hui la 3^{ème} puissance économique d'Amérique Latine, après le Brésil et le Mexique.**

D'autres exemples sont présents, ceux des peuples qui, par leurs luttes, sont aujourd'hui dans une situation d'amélioration de leur vie, de leurs droits. Une situation à l'inverse de celle que le capitalisme nous fait subir en Europe et en France.

Ce ne sont pas la télévision, ni les médias, asservis aux intérêts du capitalisme, qui porteront ces perspectives réelles que l'on peut changer les choix présentés comme inéluctables.



La Bolivie est dans cette voie d'une autre répartition de richesses depuis l'élection de Evo Morales, en 2005, qui a nationalisé, par décret le secteur des hydrocarbures et a imposé, sous un délai de 180 jours, une renégociation des contrats d'entreprises étrangères sur le sol bolivien.

Alors qu'en France, la retraite à 60 ans était supprimée en 2010, à l'inverse, la Bolivie décidait la retraite à 60 ans au lieu de 65 ans et des investissements pour industrialiser le pays.

Ce qu'il faut retenir comme enseignement, c'est que rien n'est impossible dès lors que les peuples prennent en main leur avenir prenant conscience collectivement des enjeux, avec des objectifs clairs de revendications, de perspectives et de droits à conquérir. Ces graines de résistance semées, ici et là, permettent une récolte d'actions collectives lucides autour de projets sociétaux pour que la démocratie, la paix, les droits collectifs et le progrès social soient le socle de la société de demain.

Voilà, chers camarades, chers amis, quelques mots pour clôturer nos travaux, en souhaitant qu'ils trouvent un écho grandissant, demain et après-demain, au travers de notre engagement à tous dans nos responsabilités.

REÇU SYNDICAL

POUR PAIEMENT DES COTISATIONS 2011

Nom du syndicat :

Adresse :

FEDERATION DES INDUSTRIES CHIMIQUES AFFILIEE A LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Syndicat (ou section) de :

Le trésorier certifie avoir reçu de

La somme de Euros au titre de la cotisation syndicale 2011.

Le règlement a été effectué :

en espèces ☐

par chèque ☐

par prélèvement automatique ☐

Nombre de versements :

Le trésorier du syndicat

♦ Répartition des pourcentages 2012 des cotisations syndicales entre UD, Confédération et Fédérations.

Dpt	UD % 2012	CFD % 2012	FD % 2012	TOTAL % 2012
01	25,00	13,00	30,00	68,00
02	29,00	13,00	30,00	72,00
03	29,00	13,00	30,00	72,00
04	25,00	13,00	30,00	68,00
05	25,00	13,00	30,00	68,00
06	25,00	13,00	30,00	68,00
07	25,00	13,00	30,00	68,00
08	25,00	13,00	30,00	68,00
09	27,00	13,00	30,00	70,00
10	29,00	13,00	30,00	72,00
11	26,00	13,00	30,00	69,00
12	25,00	13,00	30,00	68,00
13	25,00	13,00	30,00	68,00
14	25,00	13,00	30,00	68,00
15	26,00	13,00	30,00	69,00
16	25,00	13,00	30,00	68,00
17	25,00	13,00	30,00	68,00
18	25,00	13,00	30,00	68,00
19	26,00	13,00	30,00	69,00
2A	27,00	13,00	30,00	70,00
2B	27,00	13,00	30,00	70,00
21	26,00	13,00	30,00	69,00
22	25,00	13,00	30,00	68,00
23	26,00	13,00	30,00	69,00
24	25,00	13,00	30,00	68,00
25	25,00	13,00	30,00	68,00
26	25,00	13,00	30,00	68,00
27	25,00	13,00	30,00	68,00
28	29,00	13,00	30,00	72,00
29	25,00	13,00	30,00	68,00
30	25,00	13,00	30,00	68,00
31	25,00	13,00	30,00	68,00
32	25,00	13,00	30,00	68,00
33	25,00	13,00	30,00	68,00
34	27,50	13,00	30,00	70,50
35	25,00	13,00	30,00	68,00
36	27,10	13,00	30,00	70,10
37	25,00	13,00	30,00	68,00
38	25,00	13,00	30,00	68,00
39	29,00	13,00	30,00	72,00
40	25,00	13,00	30,00	68,00
41	29,00	13,00	30,00	72,00
42	25,00	13,00	30,00	68,00
43	27,00	13,00	30,00	70,00
44	27,00	13,00	30,00	70,00
45	27,00	13,00	30,00	70,00
46	25,00	13,00	30,00	68,00
47	25,00	13,00	30,00	68,00

Dpt	UD % 2012	CFD % 2012	FD % 2012	TOTAL % 2012
48	25,00	13,00	30,00	68,00
49	25,00	13,00	30,00	68,00
50	25,00	13,00	30,00	68,00
51	29,00	13,00	30,00	72,00
52	29,00	13,00	30,00	72,00
53	25,00	13,00	30,00	68,00
54	25,00	13,00	30,00	68,00
55	29,00	13,00	30,00	72,00
56	25,00	13,00	30,00	68,00
57	26,00	13,00	30,00	69,00
58	27,00	13,00	30,00	70,00
59	25,00	13,00	30,00	68,00
60	29,00	13,00	30,00	72,00
61	25,00	13,00	30,00	68,00
62	25,00	13,00	30,00	68,00
63	25,00	13,00	30,00	68,00
64	25,00	13,00	30,00	68,00
65	25,00	13,00	30,00	68,00
66	25,00	13,00	30,00	68,00
67	27,00	13,00	30,00	70,00
68	27,00	13,00	30,00	70,00
69	25,00	13,00	30,00	68,00
70	28,00	13,00	30,00	71,00
71	28,50	13,00	30,00	71,50
72	25,00	13,00	30,00	68,00
73	26,00	13,00	30,00	69,00
74	29,00	13,00	30,00	72,00
75	26,00	13,00	30,00	69,00
76	25,00	13,00	30,00	68,00
77	27,00	13,00	30,00	70,00
78	25,00	13,00	30,00	68,00
79	25,00	13,00	30,00	68,00
80	29,00	13,00	30,00	72,00
81	26,00	13,00	30,00	69,00
82	25,00	13,00	30,00	68,00
83	25,00	13,00	30,00	68,00
84	25,00	13,00	30,00	68,00
85	27,00	13,00	30,00	70,00
86	26,00	13,00	30,00	69,00
87	26,00	13,00	30,00	69,00
88	29,00	13,00	30,00	72,00
89	28,00	13,00	30,00	71,00
90	29,00	13,00	30,00	72,00
91	29,00	13,00	30,00	72,00
92	27,00	13,00	30,00	70,00
93	25,00	13,00	30,00	68,00
94	27,00	13,00	30,00	70,00
95	27,50	13,00	30,00	70,50

◆ Liste des syndicats n'ayant rien réglé en 2011.

UD	Libelle	UD	Libelle
1	U.L. LAGNIEU	31	SANOFI WINTHROP INDU.COLOMIERS
1	ARCA SYSTEMS NURIEUX VOLOGNAT	31	U.L. TOULOUSE NORD ST ALBAN
2	U.L. HIRSON	32	U.L. AUCH
2	VIQUEL GRISOLLES OULCHY	33	U.L. ARCACHON
3	OMEGA MONTLUCON	33	U.L. LANGON
4	U.L. CHÂTEAU ARNOUX	33	COFRABBLACK AMBES
6	U.L. NICE	33	CITEC BORDEAUX NORD
7	COSMOPAR TOURNON (bernard laurent)	33	U.L. PESSAC
8	ARDEN PLAST MOUZON	34	U.L. LUNEL
10	SAIPOL LE MERIOT	34	CHAUVIN LABOR. MONTPELLIER
11	U.L. CARCASSONNE	34	AGA (DUFFOUR ET IGON) SETE
13	VITEMBAL TARASCON	35	ALLIANCE SANTE RENNES
13	U.L. ARLES	37	ST GOBAIN ABRASIFS AMBOISE
13	CEREXAGRI MARSEILLE	38	ITW FASTEX GR ST MARCELLIN
13	ALBEMARLE CHEM. PORT DE BOUC	38	TREDI LE PEAGE DE ROUSSILLON
13	SPI PHARMA	38	U.L. C.G.T. LA TOUR DU PIN
13	U.L. MARSEILLE 3 ST LAZARE	38	GESSIL ST QUENTIN FALLAVIER
13	U.L. LA ROSE MARSEILLE	38	PLACOPLATRE VIENNE
17	U.L. JONZAC POUR ZODIAC	38	U.L. VILLEFONTAINE
17	U.L. SAINTES	38	U.L. VOIRON
17	FONTAINE PAJOT AIGREFEUILLE	39	SMOBY LAVANS LES ST CLAUDE
17	SIMAFEX MARANS	39	U.L. ST CLAUDE
17	KPI EX FOGGINI ROCHEFORT	39	GRAND PERRET ST CLAUDE
17	U.L. SURGERES	39	BOURBON ST LUPICIN
19	U.L. TULLE	40	VERIPLAST EX AUTOBAR SOUSTONS
21	U.L. VAL DE SAONE	41	MENZOLIT VERNEUIL
21	SINKEM CHENOVE	41	U.L. ROMORANTIN
21	EURIDEP GENLIS	45	U.L. GIEN
22	CEVA SANTE ANIMALE LOUDEAC	47	U.L. NERAC
23	U.L. LA SOUTERRAINE	47	U.P.S.A. AGEN
23	POGNON GENEVE GUERET	49	U.S.L.R. ANGERS
24	INTERSPRAY TOCANE ST APRE	51	NOBEL PLASTIQUE
26	U.L. MONTELMAR	51	PARCHIMY REIMS
27	U.L. VERNON	51	O.C.P. WITRY LES REIMS
27	DELPHARM EVREUX (PHARMACIA)	51	CEBAL STE MENEHOULD
27	RECTICEL LOUVIERS	52	BOTTES LE CHAMEAU CHATEAUVILLA
27	AIRLESS SYSTEME VERNEUIL	54	U.L. LONGWY
28	LANCASTER CHARTRES	56	U.L. AURAY
28	NOVO NORDISK PHARMACEUTIQUE	56	G C A - GUERBET LANESTER
28	U.L. DREUX	56	U.L. PLOERMEL
28	SEALED AIR EPERNON	56	CAPSUGEL PLOERMEL
29	ISOBOX BARBIER	57	PROTELOR SAINT AVOLD
30	U.L. VILLENEUVE LES AVIGNON	58	U.L. SUD NIVERNAIS DECIZE
30	NOVARTIS AGRO AIGUES VIVES	59	BEFESA VALERA GRAVELINES
30	U.L. BEAUCAIRE	59	HYODALL France BERTRY (ul cambrai)
		59	S.N.C.Z. BOUCHAIN

UD	Libelle
59	AIR LIQUIDE DENAIN
59	EUROSTYLE SYSTEMS VALENCIENNES
59	NORTENE
59	U.L. MAUBEUGE
59	PAREX LANKO ST AMAND L EAU
59	GSK EX LAB STERILYO ST AMAND L EAUX
59	MAINETTI TEMPLEUVE
59	EUROPERF WORMHOUT
60	U.L. NOYON
60	U.L. BEAUVAIS
60	DSM COMPOSITE RESINS FRANCE
60	PQ FRANCE
60	CAFAC BAJOLET
60	ALKOR- DRAKA LIANCOURT
60	UNILEVER HPCI EX FABERGE LE MEUX
60	S.V.E. NOYON
60	HENKEL EX LOCTITE SENLIS
60	SUN CHEMICAL THOUROTTE
60	DUPONT DE NEMOURS
60	ARKEMA RETRAITES VILLERS ST PA
62	PROMENS ANNEZIN
62	TIOXIDE - CALAIS
62	PRIMAGAZ -SAMIA- DAINVILLE
63	EUROPHARTECH LEMPDES
64	U.L. HENDAYE
67	MECACORP NEYR SOFAIREL OSTWALD
67	JOHNSON CONTROLS ROTH
67	LANXESS LA WANTZENAU
68	NOVARTIS PHARMA HUNINGUE
68	JANOPLAST SEPPOIS-LE-BAS
68	U.L. THANN
69	VENINOV VENISSIEUX
69	CARBONE SAVOIE VENISSIEUX
69	I.F.PETROLE VERNAISON
69	TOTAL FEYZIN
71	U.L. AUTUN
71	MGM EX ERGOM FRANCE SAS BLANZY
71	GIDI PRODUCTION CRISSEY
73	GRAFTECH France
73	METAUX SPECIAUX MOUTIERS
75	MICHELIN PARIS 7
75	SANOFI AVENTIS GROUPE PARIS 13
75	U.L. PARIS 8
75	U.L. PARIS 9
75	U.L. PARIS 13
75	UL PARIS 18

UD	Libelle
75	U.L. PARIS 20
76	U.L. GD QUEVILLY EPDIS EURAPHARMA
76	SAIPOL GRAND COURONNE
76	ECO HUILE LILLEBONNE
76	AMANDIS MALETRAS THERMOFORMAGE
76	PHOSPHATES RENO
77	SANOFI AVENTIS DIST. M L VALLEE
77	GRANDE PAROISSE GRANDPUITS
78	U.L. POISSY
78	U.L. VELIZY
80	U.L. AMIENS VILLE
80	PROCTER ET GAMBLE
80	PLASTIC OMNIUM AMIENS
80	U.L. VIMEU BRESLE
80	CLARINS LOGISTIQUE GLISY
80	SIRAL TATE & LYLE F.ST NICAISE
81	U.L. CASTRES
81	U.L. C.G.T. GRAULHET
83	EVALIANCE LA SEYNE SUR MER
84	U.L. AVIGNON
84	GERFLOR PROVENCE GRILLON
85	U.L. LES SABLES D OLLONE
85	JEANTOT MARINE LES SABLES D OL
87	O.C.P.R. LIMOGES
87	FUJI FILM LIMOGES
87	STATINOR LIMOGES
87	COPIREL LIMOGES
88	TOILTECH La CHAPELLE DT.BRUYERE
89	U.L. AUXERRE
89	U.L. MIGENNES
90	PLASTIC OMNIUM FONTAINE
91	U.L. VIRY CHATILLON
91	U.L. BRETIGNY
91	U.L. ETAMPES
91	U.L. CORBEIL
92	BOUCHARA LEVALLOIS
92	U.L. GENNEVILLIERS
92	CARBONE LOR. GENNEVILLIERS
92	ECOLAB ISSY LES MOULINEAUX
92	U.L. NANTERRE (UCB - VANDERMOORTELE)
93	U.L. PARIS NORD II SEVRAN (AVON)
94	U.L. FONTENAY SOUS BOIS
94	SEPTODONT ST MAUR
95	U.L. GARGES LES GONESSE
95	CHIMEX LE THILLAY

♦ De plus en plus de milliardaires, et de pauvres aussi !

Une étude vient de paraître dans le magazine Forbes sur les milliardaires. Dans le contexte de régression sociale que subissent de tous les travailleurs de la planète, son contenu qui n'est pas une surprise, n'en est pas moins révoltant et écoeurant.

Un record absolu, atteint en 25 ans. Ils sont aujourd'hui **1226** alors qu'ils n'étaient que **140**, il y a peine **25 ans**, car c'est bien celui-là le chiffre à retenir ! **En 25 ans**, l'exploitation capitaliste a produit **1086** milliardaires. On compte parmi eux 104 femmes.

Toujours en tête bien sûr, les Etats Unis avec 425, suivis par la Russie avec 96 (Moscou étant la ville du monde qui en compte le plus avec 78). Troisième pays du palmarès, qui l'aurait cru, la Chine avec 95.

58 pays recensent des milliardaires. Le petit dernier à y faire son entrée est le Maroc, qui en compte trois et qui représentent à eux trois 6,8 milliards de dollars, **quand on connaît les conditions de vie des travailleurs et citoyens du pays.... ce qui vaut pour bien d'autres d'ailleurs.**

La France, elle, compte 16 milliardaires dont deux femmes, Liliane Bettencourt, bien sûr, mais aussi et plus discrète Elisabeth Badinter (il est vrai qu'elle n'est à la tête que de 1,1 milliard), et, toujours numéro 1 en France mais qui n'en est pas moins 4^{ème} mondial, Bernard Arnaud (LVMH) avec 69 milliards.

Tous ensemble, ces gens cumulent à eux seuls un patrimoine de 4600 milliards, chiffre astronomique dont il est difficile pour les travailleurs de la planète de s'en faire une représentation, d'en avoir une image concrète.



On peut tout de même dire que :

- **4600 milliards, c'est trois fois le déficit de la France, ou bien encore, 15,3 fois celui de la Grèce.**
- **Seulement deux petits milliards chaque année et pendant cinq ans suffiraient à éradiquer la faim dans le monde.**
- **80 % des richesses mondiales appartiennent à 20 % de la population.**
- **Deux milliards d'êtres humains vivent avec moins de 1€ par jour.**
- **En France on compte 8 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 12 millions en Allemagne.**

Mais dire ne suffit plus, nous devons le crier et le hurler, le capital ne cesse de se renforcer, de grossir et grandir. Provoquant sans aucun scrupule des guerres, des pseudos crises, quand son système faiblit, pour encore et toujours plus de rentabilité du capital, en asservissant les peuples, contraints par des gouvernements mis en place par les maîtres d'œuvre du système capitaliste.

L'histoire l'a démontré, en 36 au sortir de la guerre en 68... seule l'épreuve de force et la révolte citoyenne ont pu faire reculer le capital et avancer les acquis sociaux.

Le refus de l'exploitation peut s'exprimer de multiples façons. En France, pays de démocratie et à la veille de deux élections, n'est-ce pas le moment de nous faire entendre par les urnes ?



Qu'on ne s'y trompe pas, seule la bataille des idées permettra la prise de conscience des travailleurs et ce n'est qu'en passant par là que nous y arriverons.

Faut-il autre chose que le bilan des régressions sociales de ce dernier quinquennat et des précédents pour être convaincus que l'issue est ailleurs ?

Bien sûr, les élections ne suffiront pas, c'est pourquoi chacun d'entre nous, militants, syndiqués, devons investir pleinement le terrain, nous avons un rôle essentiel à jouer.

La pollution intellectuelle, la désinformation et le formatage des cerveaux, pratiqués par les médias et la grande majorité de la presse écrite, nous imposent de remplir nos responsabilités en tant que vecteur d'information. Cela doit être la priorité de notre activité syndicale, et c'est le seul moyen de construire le rapport de forces dont nous avons besoin.

L'entreprise n'est pas un « microcosme » où l'on est à l'abri de ce qui se passe en dehors. C'est justement tout le contraire. C'est à partir de l'entreprise, en pillant les richesses créées que le capitalisme commence, prend sa source.

La situation économique et sociale actuelle, crise de la dette, crise financière, les politiques de rigueur, les conflits armés ou pas à travers le monde.... tout cela n'est, en fait, que les conséquences de la stratégie développée par le grand capital pour faire perdurer et pérenniser son système **qui n'a qu'un objectif : la rentabilité du capital.**

C'est à partir **de la base** que nous devons agir en premier. Et ce n'est qu'une fois cela réalisé, dans chacune de nos entreprises par chacun de nos syndicats, que nous pourrions imposer d'autres choix, avec des initiatives de plus grande ampleur.

Avant la première guerre mondiale, il n'y avait que crise et chaos partout sur la planète, de même avant la seconde, allons-nous attendre la troisième ou agir et réagir pour éviter cela à nos enfants ?



♦ Les agences de notation.

Il y a quelques semaines de cela, le Premier Ministre de la France lisait un communiqué relatif à l'annonce faite par l'agence de notation Standard et Poor's de dégrader la note de la France.

Il est fort à parier que dans le même temps, suite à ce communiqué, une grande majorité de citoyens faisait deux découvertes :

- ▶ La première en apprenant l'existence d'agences de notation privées, habilitées à porter un jugement sur leur pays.
- ▶ Et la deuxième en découvrant l'alignement de leur gouvernement sur les appréciations portées par ces mêmes agences.

Soit. Que dans le système capitaliste, il existe des agences de ce type passe encore, mais que nos gouvernants se réfèrent, dans leurs choix politiques, aux appréciations portées par ces agences, c'est une autre affaire.

Et justement, c'est notre affaire, car en plus de ce qui précède, on a découvert que nos « élites » politiques n'étaient, en fait, que de simples portes paroles de ces agences et des faire-valoir de leurs recommandations.

Il est également important de rappeler que la communication du Premier Ministre sur la perte des trois A, ne portait que sur un nouveau train de mesures ultra-libérales, sous-entendu pour récupérer les trois A, à savoir : « **engager une nouvelle étape au service de la compétitivité de l'économie française et de la croissance** ».

Depuis, nous avons fait connaissance avec la formule magique qui devrait répondre à la « nouvelle étape... », ce sont les fameux « **accords de compétitivité dans les entreprises, autour du financement de la protection sociale, pour abaisser le coût du travail** ».



Il n'est pas inutile de préciser que ces agences, qui portent une appréciation sur la « solvabilité » des pays, sont des officines privées, toutes liées au monde des banques et des affaires et elles mêmes cotées en bourse. En conséquence de quoi, nous pouvons affirmer que nous sommes au cœur de l'affrontement de classe, entre le travail et le capital, qui se noue dans les rapports de production du système capitaliste et dont l'enjeu est le partage des richesses créées par le seul travail.

Il serait plus honnête, de la part d'un Ministre, d'appeler un chat un chat : « **compétitivité** » signifie taux de profit et « **coût du travail** » signifie salaire et conditions de vie et de travail du salariat.

Plus ces mercenaires de la finance imposent aux Etats des politiques de recul social, d'austérité, de taux d'exploitation renforcé, plus les dividendes versés aux actionnaires seront élevés. Malheureusement pour nous, banques, affairistes et Etats s'entendent comme larrons en foire pour presser les peuples.

Nous sommes bien face à des choix de société !

Mais revenons plus en détail sur les agences de notation. Il existe au plan international trois grandes agences de notation :

1. **Fitch Ratings,**
2. **Moody's,**
3. **Standard et Poor's.**

La première agence a vu le jour aux Etats-Unis au début de années 1900. Depuis 1994 il existe une agence chinoise, Dagong Global Crédit Rating, mais son rôle au plan international est limité.

Standard et Poor's et Moody's sont américaines, la première est détenue par des fonds de pensions, la seconde par un magnat de la presse et de l'audio visuel.

Fitch Ratings est une agence française, c'est le groupe Fimalac, dirigé par Marc Ladreit de Lacharrière ⁽¹⁾ qui la contrôle avec 60 %, les 40 % restant sont détenus par un groupe américain Hearst Corporation. Une preuve supplémentaire de la collusion entre le grand capital et ces agences, qui, de fait, sont juges et parties. **Si nos gouvernements, comme nous venons de le voir, crédibilisent ces agences, qu'en est-il de l'Europe ?**

L'Europe du capital, que le peuple français a sanctionné par son vote défavorable lors du référendum sur Maastricht, a pris pour fondement économique « **la concurrence libre et non faussée** ». En dehors de toutes autres considérations, il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'elle mette en cause les méthodes et les buts de ces agences de notation.

C'est pourquoi la Commission européenne a pris des dispositions spécifiques, sous couvert d'une réglementation européenne (N° 1060/2009), dont le but est de délivrer une habilitation aux agences de notation. Autant dire un transfert de compétences d'un pouvoir politique vers des officines privées.



C'est un peu machiavélique, mais on pourrait résumer ainsi la situation : **nous avons, d'un côté les pouvoirs politiques qui autorisent des agences privées à porter des jugements sur leurs situations économiques, les banques et autres organismes financiers, ainsi que les décisions qui en découlent, et de l'autre, les mêmes agences de notation qui, par leur notation et les recommandations émises, orientent les choix politico/économiques des Etats qui s'empressent de les mettre en œuvre.**

La connivence entre ces deux épicrotes n'est plus à démontrer, mais alors quel est le but poursuivi ? Nous pensons qu'il est toujours le même, à savoir faire pression sur le processus d'exploitation du travail salarié, d'une part, et d'autre part, transférer une part de la richesses d'un pays vers le capital.

Le comble de l'affaire c'est que les Etats doivent payer avec l'argent du contribuable pour accéder aux notes des agences.

(1) Marc Ladreit de Lacharrière (fortune estimée à 1,6 milliard d'Euros) : le grand capital aux commandes, avec un parcours exemplaire puisqu'il a occupé, ou occupe encore, des fonctions diverses chez : Banque Indosuez, l'Oréal, Synthelabo, Crédit Lyonnais, Air France, France Télécom, Musée du Louvre, Casino, Renault et consultant de la Banque de France. **On comprend mieux pourquoi ces gens-là sont bien placés pour nous donner des leçons !**

Aux Etats-Unis, par exemple, une entreprise doit verser au minimum 70 000 \$ (Barème 2009) si elle veut accéder aux notes de Standard et Poor's, auxquels s'ajoute un abonnement équivalent à environ la moitié de la somme initiale. De plus, à chaque émission de dette sur les marchés financiers par la dite entreprise, celle-ci doit s'acquitter d'une commission de 0,045 % de la transaction.

Il serait intéressant de connaître les sommes versées par le gouvernement français à l'occasion de la perte des trois A.



Certes, nos politiques ont émis quelques critiques à l'encontre de ces agences, mais elles portaient sur la « qualité » du travail fourni et non les fondements de l'action des agences.

Il est à souligner qu'en 2011 Moody's annonçait une marge opérationnelle (résultat opérationnelle rapporté au chiffre d'affaire) de 39 %, Standard et Poor's de 43 % et Fitch de 58 %.

Mais pourquoi une telle situation ?

Tout simplement parce qu'avec l'Union Européenne et sa fameuse « **concurrence libre et non faussée** » les Banques Centrales des Etats membres et la Banque Centrale Européenne ne peuvent pas prêter de l'argent à ces mêmes Etats, seules les banques privées ont cette possibilité.

En fait, les Banques privées empruntent aux banques centrales à des taux très bas et, c'est cet argent qu'elles vont ensuite prêter aux Etats, mais à des taux beaucoup plus éle-

vés, taux qui dépendent des notations des agences de notation. La Grèce en est l'exemple le plus criant.

Ce mécanisme de diktats des marchés n'est autre qu'un vol de l'argent public au profit du secteur privé.

Pour notre part, nous réaffirmons qu'il n'est pas acceptable de laisser sous la coupe des marchés et leur jugement, la Sécurité Sociale, les emplois, les salaires

La solution passe par un changement de politique du crédit, avec la création d'un pôle public du crédit, comme seul le propose le candidat du Front de Gauche. Cela suppose également un changement d'orientation de la Banque Centrale Européenne, qui doit financer les Etats et non plus les banques privées, dans le cadre d'une politique de développement social et industriel.



♦ Compte-rendu d'audiences des 5, 6, 7 et 9 mars 2012 au procès d'AZF à Toulouse.

L'audience du 5 mars 2012 était consacrée aux plaidoiries des avocats des parties civiles, en particulier de Mme Agnès Caséro pour l'association des sinistrés du 21 septembre et Mme Lise Gautier, avocate du CE.

Ces deux plaidoiries, particulièrement intéressantes, ont permis de relever l'objet principal et l'origine du sinistre, à savoir la relation avec la sous-traitance dans la gestion des produits chimiques, le manque de formation, le non respect de la réglementation du Code du travail et du Code de l'environnement.

Elles ont mis en évidence la puissance de Total et le rôle de la **commission d'enquête interne** (CEI) qui a œuvré comme un enquêteur officiel, les autorités la laissant investiguer sur le terrain, comme si elle n'avait pas de parti pris. Au bout du compte, cette CEI qui avait des éléments pour expliquer, les a cachés aux enquêteurs de police et aux enquêteurs du CHSCT.

L'une «des pièces à conviction» centrale mise en lumière par les deux avocats a été les contenus des procès-verbaux du C.E, avant la catastrophe. Ceux-ci ne décrivaient pas l'usine idyllique présentée par la défense, mais bien une usine où il y a avait des contrats commerciaux de sous-traitance revus à la baisse, une formation sécuritaire insuffisante, une menace sur le nombre d'usines d'engrais à conserver, des résultats sécurité tronqués, etc..... Ceci nous ramène à l'importance de l'archivage et du contenu des PV de CE et de CHSCT.

L'audience du 6 mars était également importante, puisqu'elle était consacrée à entendre l'avocate de l'association des familles endeuillées avec Mme Stella Bisseul et l'avocate de la CGT Mme Sylvie Topalov. En harmonie elles ont développé toute une série d'arguments où seuls deux chapitres seront repris dans ce texte :

1. Une perquisition a permis la découverte de documents de la commission d'enquête interne focalisés sur le mélange de produits incompatibles. Ces documents sont en contradiction avec ce qui était dit à la même époque par les responsables de cette CEI. Ils démontrent la volonté de Total d'emmener la police et l'opinion sur d'autres pistes. Il est flagrant qu'il y a un caractère malhonnête.

1. Autre aspect également développé le 6 mars, la manipulation qui consiste à faire croire à un attentat terroriste sans mobile, sans motif politique et aussi sans possibilité technique. Sur ce dernier point il a été démontré qu'il aurait fallu être sorcier pour connaître préalablement le contenu du tas de nitrate agricole et du tas d'ammonitrate industriel qui étaient mélangés, car c'était du rebus, non commercialisable.

Sorcier encore pour y ajouter l'exacte dose de complément pour décider à ce moment-là d'une détonation. L'analyse réelle des éléments démontre que le concours de circonstances lié à l'explosion aurait pu avoir lieu à un autre jour, dans un autre hangar où l'on traitait aussi les déchets. Tout réside dans l'organisation du travail que l'on a négligée dans tous ces aspects à partir du moment où la logique de l'entreprise ne s'intéresse pas à ce qui n'est pas suffisamment rentable.

L'audience du 7 mars a surtout permis l'intervention de Mr Alain Lévy, avocat des salariés EDF qui travaillaient à proximité de l'usine AZF. Celui-ci est largement intervenu sur l'obligation générale de résultat de sécurité. Le responsable de l'entreprise est astreint à prévenir les risques. La jurisprudence a déjà retenu que, dans ces domaines, l'imprudence ou la négligence suffisent à condamner, le défaut de surveillance permet aussi de caractériser la faute directe. En l'occurrence, il y a eu violation en pleine connaissance de cause. Cela a été précisé sur plusieurs points en particulier, tous les aspects du plan de prévention absents. Idem en ce qui concerne l'arrêté ministériel qui exigeait de réaliser des études de danger sur les installations, ce qui n'était délibérément pas fait sur le hangar, lieu de l'explosion.

Maître Alain Lévy a conclu sur la nécessité absolue de condamner le directeur de l'usine qui, pendant tout le processus juridique, s'est enfermé dans l'image d'une usine modèle.



La suite de cette audience était destinée à examiner la mise en cause du groupe Total, réclamée par des parties civiles, mais pas retenue par l'instruction. Mr Cohen est intervenu à ce sujet, et a utilisé plusieurs formules, dont celles-ci :

- « un auditeur refuse de signer un audit favorable, on change le cabinet d'audit ;
- Le juge ne vous plaît pas, on change de juge (ce que la défense a essayé) ;
- Les experts judiciaires sont trop indépendants, on impose les nôtres ;
- La benne blanche qui a transporté le produit en cause est gênante, on la fait disparaître ;
- Les règles de droit ne nous plaisent pas, on décide qu'elles ne s'appliquent pas.
- Nous décidons d'une enquête interne qui dissimulera des informations utiles aux enquêteurs de police ».

Me Carrere et Me Casero interviendront ensuite pour démontrer qu'en réalité ce sont Atofina et Total qui dirigent, y compris sur la stratégie juridique face à cet accident. Cela est le cas sur les choix financiers, ce que l'on retrouve à la lecture des procès-verbaux de CE.

Mme Bisseul, pour sa part, a mis en avant que c'est bien Total qui a géré la défense mais aussi la fameuse commission d'enquête interne.

C'est en particulier, Thierry Desmarests, le 6 décembre 2001 qui indique à l'assemblée nationale, où il était interrogé, d'autres pistes que la piste chimique, alors que cela n'est pas évoqué à Toulouse à l'époque. A partir de cette prise de position la machine est en route pour tout tenter, pour alimenter toutes les causes externes et nier en bloc l'origine chimique de l'accident.

Après que les avocats, agissant pour les parties civiles contre TOTAL/DESMARESTS/GRANDE PAROISSE ET BIECHLIN, aient démontré, une à une, les thèses défendues par la défense jusqu'à la piste intentionnelle qui était matériellement et techniquement impossible à effectuer, ils ont donc démontré que la désorganisation du travail était la règle à AZF Toulouse et que la gestion des déchets chimiques, avait été confiée à des salariés non formés qui n'étaient contraints à aucune règle de la part de Total/Grande Paroisse.

Cette politique a eu pour conséquence que le risque, qui est toujours gagnant, s'est installé dans l'usine et le hasard, lui, a frappé le 21 septembre 2001 à 10 H 17.

Vendredi 9 mars dernier était consacré aux réquisitoires des avocats généraux représentant le parquet qui avait fait appel de la décision en première instance. Ils ont rappelé qu'il existait suffisamment de preuves, de fautes caractérisées, de non respect des obligations en matière de sécurité faisant se croiser des produits incompatibles, qui ont provoqué la catastrophe afin que le tribunal franchise le pas de condamner Grande Paroisse et Biechlin (directeur du site).

L'avocat général a donc soutenu :

1. **Qu'il y avait un lien de causalité entre les fautes et l'accident.**
2. **Que ces fautes ont conduit au mélange du nitrate d'ammonium et du chlore qui a produit la catastrophe.**
3. **Que le non respect de la réglementation en matière de stockage, que ce soit les volumes stockés ou les conditions du stockage prouvaient le lien de causalité certain entre ces fautes et les dommages.**

Qu'ils soient condamnés !

Après avoir repoussé la piste intentionnelle ainsi que les pistes plus farfelues les unes que les autres, l'avocat général a requis une amende de 225 000 € pour Grande Paroisse et 18 mois de prison avec sursis + 15 000 € d'amende pour leur responsabilité dans l'organisation du travail qui a conduit à la catastrophe.

Même si la citation directe de Total et Desmarest n'a pas été retenue, il va de soi qu'une condamnation de Grande Paroisse et Biechlin serait une victoire contre Total, responsable de la politique menée dans le groupe.

Ce procès aura à nouveau révélé les méthodes bien connues de Total pour dissimuler les preuves via la commission d'enquête interne, ce n'est pas pour rien que certains responsables mis en place depuis la catastrophe et toujours là au procès, avaient déjà sévi en Afrique.

La condamnation de Grande Paroisse et Biechlin sera une nouvelle victoire après celle d'Eternit du procès italien de l'amiante. Il faut qu'ils soient condamnés afin que le droit de ne pas être victime au travail progresse

Le délibéré sera rendu, le 24 septembre 2012.



NOTRE MISSION

Proposer des vacances de qualité
au plus grand nombre.

QUELQUES CHIFFRES

- 22 villages-club en France
- 12 Club 3000 à l'étranger
- 6 circuits Découverte & Partage
- 1 500 collectivités clientes
- 200 000 vacanciers annuels
- 800 000 nuitées

UN TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE

Plaisir de découvrir un pays ou
une région : conférences, partenariats solidaires (40 000€
reversés cette année au Secours Populaire Français), balades
découverte, rencontres avec des artisans et des associations
locales, **des vacances ouvertes sur le monde** qui assurent
un développement économique respectueux des ressources,
des cultures et des hommes, vacanciers, salariés et populations
d'accueil. Des engagements exprimés dans notre charte
Saisons Durables.

NOS VALEURS

De **fortes convictions** professionnelles et humaines
privilegiant l'écoute, le respect et la disponibilité.

UNE POLITIQUE SOCIALE RESPONSABLE

Touristra Vacances dispose de sa propre structure de
formation qualifiante. Le personnel saisonnier est pris en
charge : repas, hébergement, transport, mutuelle (maintenue
en intersaison), 2 jours de repos/semaine (la convention
collective en prévoit 1 et demi), contrat français pour les
animateurs à l'étranger...

Autant de **différences appréciées et plébiscitées** par
nos équipes, nos collectivités partenaires et vos vacanciers !

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

Depuis plus de 25 ans,

Touristra Vacances gère et anime des villages
de vacances en France, copropriétés
de 280 comités d'entreprise et collectivités,
qui lui accordent toute leur confiance.
Les ressources dégagées par les villages
sont réinvesties dans l'amélioration de leur
équipement, au bénéfice de tous les vacanciers.
Nous mettons ce savoir-faire et ces prestations
de qualité au service de vos groupes.

PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Touristra Vacances est spécialisé dans l'accueil
de groupes constitués dans ses villages-club en
France et à l'étranger, circuits et croisières, avec
des prestations spécifiques :

- Un attaché commercial et une assistante vous accompagnent
dans tous vos projets
- Présentations et diaporama pré-départ aux vacanciers
- Réservation d'excursions, séjours à la carte, départs
de province
- Une politique tarifaire adaptée à vos initiatives



Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 19 90
- Hagondange/Metz : 03 87 17 66 10
- Lille : 03 59 35 85 00